

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15.10.2013 L'an deux mille treize
Le vingt et un Octobre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Maire.

Date d'affichage 22.10.2013 Etaient présents :

Nombre de conseillers En exercice : 29 Tous les conseillers en exercice à l'exception de :
Catherine BOULANGER qui a donné procuration à I. AUFFRET
Jean-Marc ANTOINE qui a donné procuration à A. CADIOU
Bernadette LARROQUE qui a donné procuration à C. GOURIOU (partie après la question 3)

Votants : 29 Formant la majorité des membres en exercice.
Madame Sylvia CARMES a été élue Secrétaire.

01 - BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2013

La proposition de décision modificative N° 1 de l'exercice 2013 s'élève à :

Section de fonctionnement : 11 500 €
Section d'investissement : 150 651 €

SECTION de FONCTIONNEMENT :

Article	DEPENSES - Libellé	Proposé
60612	Energie électricité et gaz	60 000 €
611	Contrat de prestations avec des entreprises	37 000 €
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		97 000 €
64111	Rémunération principale personnel titulaire	- 41 000 €
6451	Cotisations URSSAF	- 11 000 €
6453	Cotisations aux Caisses de retraite	- 13 500 €
TOTAL CHAPITRE 012 CHARGES de PERSONNEL		- 65 500 €
657362	CCAS	6 200 €
6557	Contribution au titre de la politique de l'habitat	- 6 200 €
TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0 €
6811	Dotation aux amortissements	175 867 €
TOTAL CHAPITRE 042 OPERATIONS d'ORDRE de TRANSFERTS entre SECTIONS		175 867 €
023	Virement à la section d'investissement	- 195 867 €
TOTAL CHAPITRE 023 VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT		- 195 867 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		11 500 €

Article	RECETTES - Libellé	Proposé
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	- 20 000 €
6459	Remboursement sur charges sécurité sociale et prévoyance	430 €
TOTAL CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGES		- 19 570 €
704	Travaux	5 489 €
70671	Redevances transports scolaires	1 680 €
TOTAL CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES et VENTES		7 169 €
74121	Dotation de solidarité rurale	16 015 €
74127	Dotation nationale de péréquation	497 €
74718	Subvention Etat	3 377 €
7472	Subvention Région	1 620 €
74748	Participation des Communes	2 392 €
TOTAL CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS		23 901 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		11 500 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Article	DEPENSES – Libellé	Proposé
2031	Frais d'études	- 20 000 €
TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		- 20 000 €
2128	Autres agencements et aménagements	- 15 000 €
2128	Panneaux entrée ville	10 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	10 218 €
TOTAL CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 218 €
23130	Constructions	8 450 €
23131	Constructions, Travaux	- 7 418 €
23131	Constructions, Travaux	1 750 €
23150	Installations, matériel et outillage technique	10 000 €
23151	Installations, matériel, outillage	3 600 €
231511	Voirie	66 000 €
23181	Voirie, aménagement	10 300 €
23182	Installations, matériels outillage voirie	50 000 €
TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		142 682 €
274	Prêts d'honneur	1 000 €
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 349 €
23181	Autres immobilisations	19 402 €
TOTAL CHAPITRE 041 OPERATIONS PATRIMONIALES		21 751 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		150 651 €

Article	RECETTES – Libellé	Proposé
021	VIREMENT PROVENANT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	- 195 867 €
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT PROVENANT SECTION FONCTIONNEMENT		- 195 867 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	124 000 €
TOTAL CHAPITRE 024 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		124 000 €
1051	Don vitrail	11 028 €
TOTAL CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS		11 028 €
1328	Autres subventions équipement	- 10 000 €
1328	Autres subvention vitrail	5 000 €
1321	Subvention Etat	- 16 028 €
1341	D.E.T.R. (Dotation Equipement Territoires Ruraux)	72 900 €
TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS		51 872 €
276348	Avance au Lotissement du Poher	- 38 000 €
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		- 38 000 €
2802	Amortissements documents d'urbanisme	5 694 €
28031	Amortissement frais d'études	- 66 856 €
28033	Amortissement frais d'insertion presse	- 104 €
2804151	Amortissements GFP de rattachement	2 877 €
2804181	Amortissements autres organismes publics	7 143 €
28041412	Amortissements bâtiments et installations	- 50 €
28041512	Amortissements bâtiments	- 4 300 €
2804182	Amortissements installations	- 7 200 €
280422	Amortissements subventions	280 €
2804411	Amortissements subventions organismes publics	20 560 €
2804412	Amortissements subventions organismes publics bâtiments	- 20 600 €
2804422	Amortissements subventions bâtiments et installations	- 59 000 €

2804423	Amortissements subventions organismes privés	59 577 €
28051	Amortissements logiciels	31 420 €
28088	Amortissements autres immobilisations incorporelles	326 €
28128	Amortissements autres immobilisations et agencements	- 250 €
281571	Amortissement matériel roulant de voirie	6 295 €
281578	Amortissement matériel incendie	225 €
28158	Amortissements autres matériels	14 726 €
28181	Amortissement autres installations	1 860 €
28182	Amortissement matériel de transport	68 950 €
28183	Amortissement matériel de bureau et informatique	26 653 €
28184	Amortissement mobilier	15 330 €
28188	Amortissement autres immobilisations	72 311 €
TOTAL CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		175 867 €
2031	Frais d'études	15 956 €
2033	Frais d'insertion	5 795 €
TOTAL CHAPITRE 041 OPERATIONS PATRIMONIALES		21 751 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		150 651 €

Le dossier a été présenté en Commission des Finances réunie le 8 octobre 2013.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition par 25 voix pour et 4 voix contre.

02 - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM – DECISION MODIFICATIVE N°2/2013

Dans le cadre du contrat d'affermage avec le Pôle funéraire public du Centre Bretagne, il y a lieu de régulariser sur le Budget annexe Crématorium, le versement de la redevance 2011 en recettes de fonctionnement.

SECTION de FONCTIONNEMENT :

Article	DEPENSES - Libellé	Proposé
615	Entretien de bâtiments	29 640 €
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		29 640 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		29 640 €

Article	RECETES – Libellé	Proposé
758	Produits divers de gestion courante	29 640 €
TOTAL CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		29 640 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		29 640 €

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

03 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, reprenant les dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les Conseils

Municipaux doivent débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il est rappelé que le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une présentation de la situation financière de la Commune, il n'a aucun caractère décisionnel mais n'enlève en rien de son importance.

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet :

- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- De discuter des principales orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront proposées dans le budget primitif 2014 ;
- De faire le point sur les projets d'investissement.

La préparation du budget 2014 doit identifier les tendances au niveau national du contexte économique et financier tout en tenant compte, au niveau communal, des analyses financières, de l'évolution de la dette et de la fiscalité et des projets d'investissement envisagés.

Le débat d'orientations budgétaires est proposé en note de synthèse ci-jointe.

Le dossier a été présenté en Commission des Finances réunie le 8 octobre 2013.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à débattre de ces orientations budgétaires.

Débat d'orientations budgétaires 2014

Note de synthèse

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 - INTRODUCTION GENERALE

Les orientations budgétaires 2014 seront organisées autour de cinq grands axes :

- 1) Améliorer le cadre de vie
- 2) Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux
- 3) Mettre en place avec succès la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014
- 4) Poursuivre le projet de construction de nouveaux locaux associatifs au stade Charles Pinson et la rénovation de la Grand Rue
- 5) La fiscalité

1. Améliorer le cadre de vie

Entre 2008 et 2013, 3 836 937 € ont été consacrés à la réfection de la voirie. En 2014, l'essentiel du budget de la Ville sera encore consacré au cadre de vie. Ainsi, une enveloppe de 274 500 € est prévue pour l'aménagement de la rue Fontaine Lopic, qui est l'une des entrées du centre-ville. 360 500 € sont dédiés à la voirie.

Par ailleurs, le cadre de vie (la propreté de la Ville) et le développement durable sont des préoccupations de la municipalité. Des investissements seront donc faits dans ce domaine : une nouvelle balayeuse sera achetée ainsi qu'un désherbeur thermique.

Après l'installation de jardinières suspendues au centre-ville en 2013, une attention particulière sera portée au mobilier urbain en 2014 ainsi qu'à l'embellissement des quartiers.

2. Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux

Comme chaque année, la Ville de Carhaix réalise dans les bâtiments et les écoles des travaux d'isolation (changement des huisseries, des portes, isolation des murs).

Une étude sera menée pour connaître les actions à mettre en place pour diminuer les consommations d'énergie. Une mission sera confiée à un étudiant en licence professionnelle présent pendant toute l'année sur ce secteur. Des actions de sensibilisation des utilisateurs des bâtiments communaux seront également menées.

3. Mettre en place avec succès la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014

La concertation est lancée avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants. La Ville de Carhaix a investi depuis longtemps pour permettre aux élèves carhaisiens d'accéder à des activités culturelles et sportives. Ainsi, deux animateurs de l'office des sports interviennent sur le temps scolaire. La Ville finance également des séances d'équitation pour tous les écoliers. Des intervenants de l'école de musique viennent également dans les écoles. Par ailleurs, la Ville a mis en place dans les quartiers et dans les écoles élémentaires l'aide aux devoirs. De nombreux outils existent sur la Ville : cinéma, centre culturel, salle de sports, centre équestre, école de musique. Dans ce cadre, la Ville de Carhaix a pour objectif de mettre en place des temps d'activité périscolaire de qualité, avec du personnel qualifié, autour du sport, de la culture et des loisirs créatifs en concertation avec les écoles.

4. Poursuivre le projet de construction de nouveaux locaux associatifs au stade Charles Pinson et la rénovation de la Grand Rue

La Ville de Carhaix poursuit le projet de construction de locaux associatifs sur l'espace situé entre le Stade Charles Pinson et l'école du Boulevard de la République. Les locaux existants seront démolis afin de pouvoir disposer dans le futur de locaux neufs, adaptés aux activités du site et qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement voisin. Le projet prévoit également la construction d'une nouvelle salle associative d'une capacité d'accueil de 80 personnes et d'une surface de 100 m². L'objectif est également de redonner un second souffle à la salle du cinédix, qui pourra être utilisée en complémentarité avec la nouvelle salle associative. La démolition des sanitaires de la cour et la rénovation de la façade Sud du Cinédix font également l'objet d'une partie optionnelle du projet.

D'autre part, une consultation sera lancée en 2014 pour la rénovation de la Grand'Rue. Le dossier FISAC de la Ville a bien été instruit par les services de l'Etat. Toutefois, l'Etat n'a pas répondu sur le financement. Il a été indiqué à la Ville que les crédits disponibles en 2013 étaient épuisés. La Ville a décidé de mener ce projet. En concertation avec l'association des commerçants, il a été décidé de lancer en 2014 une consultation pour disposer de plusieurs esquisses. Un phasage des travaux sera nécessaire, tant au point de vue financier pour la Ville que pour les commerçants. Le budget 2014 prévoit des indemnités pour les trois cabinets d'architecte qui seront retenus pour la consultation.

5. La fiscalité

Après une baisse de 10% des taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti sur la période 2008,2009,2010, pour la Commune de Carhaix-Plouguer les taux sont les suivants :

- Taxe foncière : 16.08%
- Taxe foncier non bâti : 48.50%
- Taxe d'habitation : 13.15%

L'hypothèse retenue pour la revalorisation des bases d'imposition qui sera décidée par la Loi de Finances est de + 1.5%. A taux constants le produit des impôts ménages devrait s'élever en 2014 à 3 092 835 €.

Ce montant prévisionnel de recettes pourra faire l'objet d'un ajustement dès le vote du budget supplémentaire en 2014 en fonction de l'actualisation des valeurs locatives et de l'élargissement physique des bases d'imposition.

I – La situation économique et financière

Un contexte financier national tendu

La France traverse depuis cinq ans une crise sévère ayant frappé l'ensemble de l'économie mondiale malgré des signaux de reprise les indicateurs sur la conjoncture nationale restent modestes :

- La croissance : pour 2014, la reprise modeste se situerait à hauteur de + 0.8%. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de + 0.9% à + 1.3%, illustrant ainsi l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance, notamment sur l'évolution du commerce extérieur. L'investissement des entreprises et la consommation des ménages devraient progresser légèrement.
- L'inflation : le taux de l'inflation devrait se situer aux environs de 1% pour 2013 (2% en 2012), 1.1% estimé pour 2014.
- La consommation des ménages : elle représente un moteur pour la reprise économique au niveau national et dépend également de l'amélioration du marché de l'emploi pour 2014.

Projet de Loi de finances pour 2014

Le projet de loi de finances prévoit pour 2014 une répartition des dotations entre catégories de collectivités territoriales, l'essentiel de l'effort étant porté par le bloc communal (communes et intercommunalités) dans le cadre de l'effort et de la participation des collectivités locales au redressement national des comptes publics de 1.5 Md€ annuel demandé aux collectivités au travers des dotations versées par l'Etat.

Cette évolution nationale très défavorable tarit une des sources majeures des recettes de la Ville.

Ainsi la Dotation globale de fonctionnement 2013 représente 13% (1 111 792 €) des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Carhaix-Plouguer. Elle devrait diminuer en 2014 de 7.64% pour atteindre 1 026 851 € (- 85 000 €).

Par ailleurs les compensations versées par l'Etat correspondant aux exonérations de fiscalité directe locale appliquées par la Ville devraient être minorées en 2014. Le montant de la diminution est estimé à 15 000 € soit - 5.39%.

Dans le cadre du projet de Loi de finances pour 2014, il est envisagé une actualisation du Fonds de compensation de la TVA qui apparaît en recette d'investissement. En effet ce fonds pourrait être réévalué afin de tenir compte de la hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014 qui passera pour les biens de consommation courante et les prestations de

19.6% à 20 %.

Dans ce contexte financier encore tendu, les orientations budgétaires proposées pour 2014 impliquent une politique recentrée sur les priorités tout en soulignant l'ambition de la Ville de Carhaix-Plouguer à rester dynamique, active et solidaire.

Le budget primitif 2014 sera présenté en Conseil Municipal le 16 décembre 2013.

II – L'évolution rétrospective de la situation financière de la Ville de Carhaix-Plouguer

Dans le contexte actuel, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvre financière de la commune et de garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire.

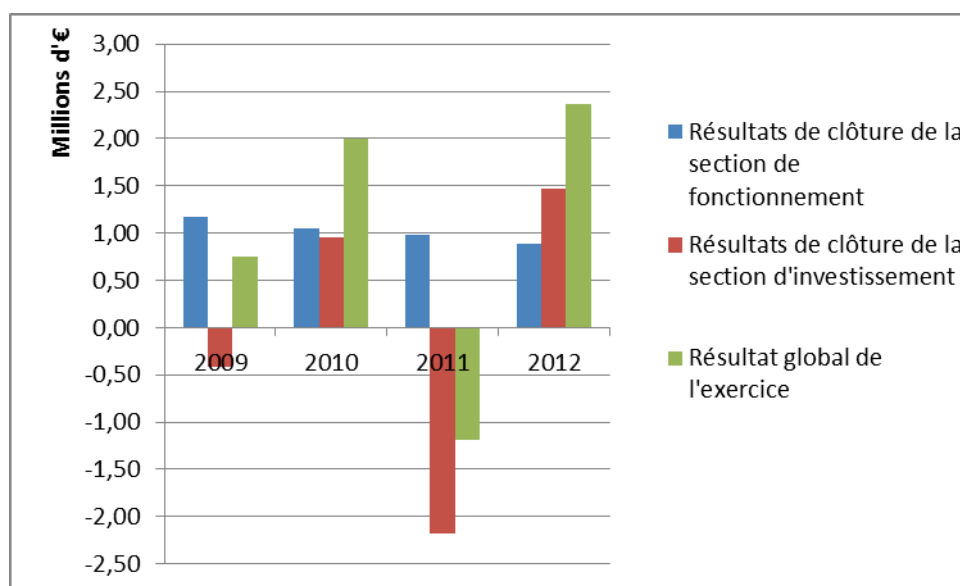
Les résultats de clôture des exercices budgétaires 2009 à 2012

ANNEE	2009	2010	2011	2012
Résultats de clôture de la section de fonctionnement	1 173 313,27	1 047 064,80	979 308,36	886 625,37
Résultats de clôture de la section d'investissement	-417 649,81	957 634,70	-2 173 938,45	1 471 691,89
Résultat global de l'exercice	755 663,46	2 004 99,50	-1 194 630,09	2 358 317,26

L'année 2011 a été marquée par d'importants travaux d'investissement :

- Voirie :	1 391 000 €
- Terrain d'Accueil des Gens du Voyage :	1 015 300 €
- Aménagement Bd Jean Moulin :	106 139 €
- Maison des Jeux d'Adresse :	391 003 €

En revanche en 2012, la section d'investissement dégageait un solde d'exécution positif e + 1 471 691.89 € en ayant réalisé les travaux et équipements prévus au budget (voirie, aménagement parc Château Rouge, Maison des Jeux d'Adresse, modernisation de l'éclairage public...).

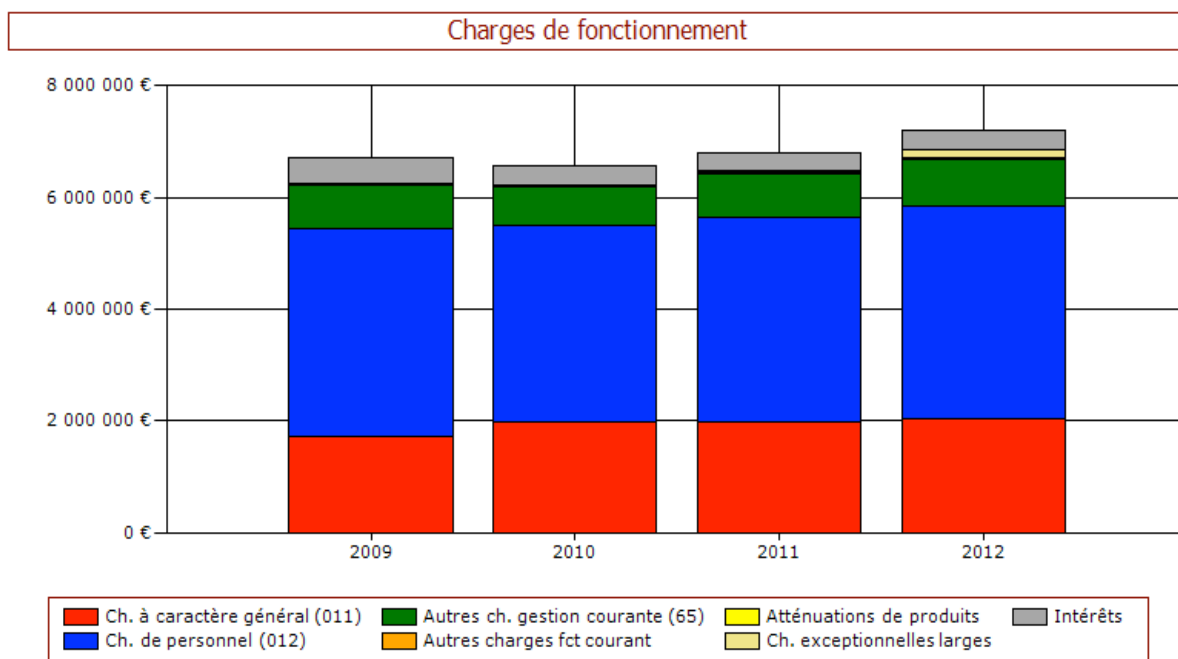


L'évolution des principales charges de fonctionnement de 2009 à 2012

Précision : les tableaux présentant les principales dépenses et ressources de fonctionnement sur la période 2009 – 2012 sont issus du logiciel Regards de Ressources Consultants Finances. Des traitements différents de certaines données financières sont réalisés par rapport à Bercy-Colloc. Ainsi, sur Bercy-Colloc, les indemnités journalières perçues sont déduites directement des charges de personnel. Exemple : au CA 2012, les charges de personnel s'élèvent à 3 798 000 €. Bercy Colloc les évalue à 3 687 000 € car les indemnités journalières sont déduites à hauteur de 111 000 €.

€	2009	2010	2011	2012
Charges fct courant strictes	6 251 111	6 213 986	6 441 420	6 699 517
Charges à caractère général	1 715 607	1 975 986	1 995 380	2 047 588
Charges de personnel	3 740 724	3 522 000	3 658 798	3 798 555
Autres charges de gest° courante	794 780	716 000	787 242	853 374
Autres charges fct courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	0	1 000	6 434	1 303
Charges fct courant	6 251 111	6 214 986	6 447 854	6 700 820
Charges exceptionnelles larges *	6 823	5 600	29 914	157 984
Charges fct hs intérêts	6 257 934	6 220 586	6 477 767	6 858 803
Intérêts	460 408	348 400	309 931	328 855
Charges de fonctionnement	6 718 342	6 568 986	6 787 698	7 187 658

* charges exceptionnelles larges correspondent aux charges chapitre 67 + frais financiers hors intérêts (commission non utilisation...). En 2012 s'y ajoute le versement au SIE Huelgoat/Carhaix pour 150 000 €



Sur la période qui va de 2009 à 2012, les charges de fonctionnement ont augmenté de 6.98% soit 4.53% si on déduit le versement exceptionnel de 150 000 € au Syndicat Intercommunal Electricité Huelgoat/Carhaix. L'augmentation annuelle moyenne est donc de 1.1%. L'augmentation en 2012 des charges à caractère général (011) de 1.47% entre 2011 et 2012 est liée notamment à la progression des dépenses d'énergie du fait de l'augmentation constante des tarifs (électricité, gaz, carburants), en effet les prix des combustibles et carburants ont progressé de 6.8% entre le dernier semestre 2011 et le 1^{er} semestre 2012.

L'évolution des principales ressources de fonctionnement de 2009 à 2012

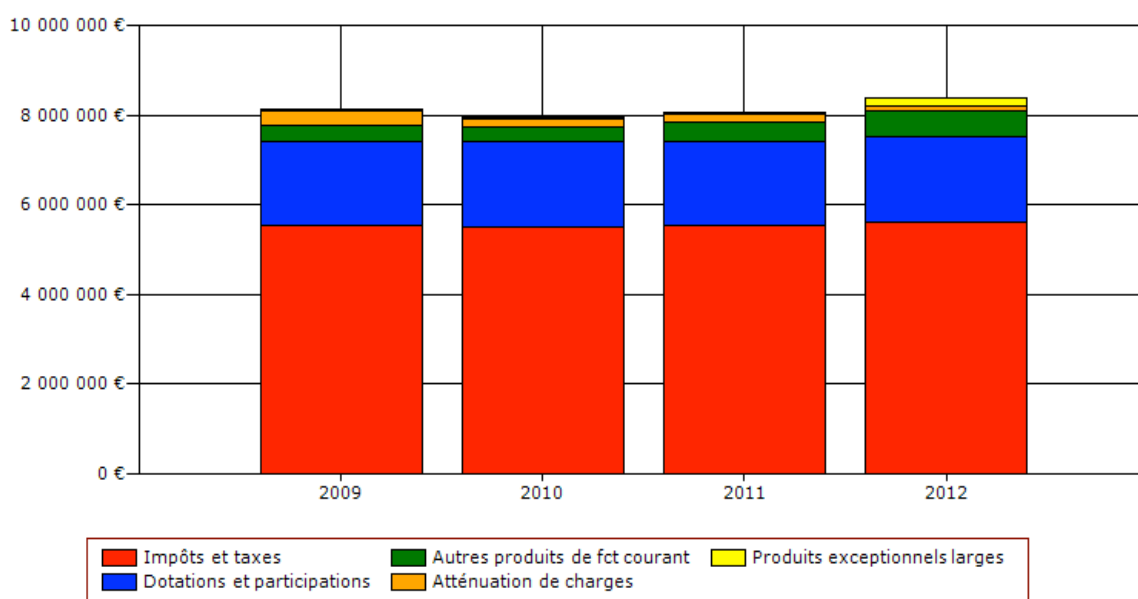
	2009	2010	2011	2012
Produits fonctionnement courant stricts	7 770 684	7 723 000	7 844 485	8 101 162
Impôts et taxes	5 547 266	5 522 000	5 538 818	5 607 427
Contributions Directes	2 755 760	2 789 000	2 843 000	2 936 632
Attribution Compensation reçue	2 448 168	2 318 000	2 316 549	2 313 237
Dotation solidarité Ctaire reçue	179 463	176 000	175 947	175 947
Droits de place	67 890	64 000	86 453	81 908
Droits de mutation	93 498	172 000	114 382	99 503
Taxe sur l'électricité	0	0	0	200
Solde impôts et taxes	2 487	3 000	2 487	0
Dotations et participations	1 875 135	1 899 000	1 859 499	1 907 352
DGF	1 358 727	1 354 953	1 331 990	1 342 880
Compensations fiscales	337 465	333 889	319 456	309 539
Solde participations diverses	178 943	210 158	208 053	254 933
Autres produits de fct courant	348 283	302 000	446 167	586 382
Produits des services	270 555	229 000	391 319	522 793
Produits de gestion	77 727	73 000	54 848	63 589
Atténuations de charges	314 400	219 000	195 052	111 780
Produits de fonctionnement courant	8 085 084	7 942 000	8 039 537	8 212 942
Produits exceptionnels larges *	42 440	27 000	33 935	178 616
Produits financiers divers (hs int.)	20 335	0	460	9
Produits exceptionnels (hs cessions)	22 105	27 000	33 475	178 607
Solde produits exceptionnels (hs cessions)	22 105	27 000	33 475	178 607
Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	8 127 523	7 969 000	8 073 472	8 391 558

* produits exceptionnels larges correspondent aux recettes exceptionnelles chapitre 77 (remboursements sinistres par les assurances). En 2012 s'y ajoute les taxes d'électricité versées pour 150 000 €

Sur la période allant de 2009 à 2012, les recettes liées aux impôts et taxes ont augmenté de 1.09% malgré la diminution de l'attribution de compensation versée par Poher Communauté (qui figure dans ce chapitre). Celle-ci a diminué de 5% sur la période suite au transfert de l'école de musique en 2010.

Entre 2009 et 2012, les produits de fonctionnement ont augmenté de 3.25%.

Produits de fonctionnement



- Impôts et taxes 2012 (chapitre 73) : 5 757 427.26 €, soit une augmentation sur l'ensemble du chapitre de +3.95% par rapport à 2011 (+218 609.17 € dont 150 200 € de taxe sur la consommation finale d'électricité). Ces recettes représentent pour l'exercice 2012, 68.61% des recettes réelles de fonctionnement, notamment les impôts ménage (2 936 632 €) qui progressent de 3.29% (+ 93 632 €) sans augmentation des taux (taxe d'habitation, taxes foncières bâti et non bâti).

III – Les perspectives 2014

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux TH	13,98 %	13,56 %	13,15 %	13,15 %	13,15%	13,15%	13,15%
Taux FB	16,08 %	16,08 %	16,08 %	16,08 %	16,08%	16,08%	16,08%
Taux FNB	51,55 %	50,00 %	48,50 %	48,50 %	48,50%	48,50%	48,50%

Evolution moyenne :

Taux TH	- 4,0 %	-3,0 %	- 3,0 %	0,0 %	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FB	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,00%	0,00%	0,00%
Taux FNB	- 4,1 %	- 3,0 %	- 3,0 %	0,0 %	0,00%	0,00%	0,00%

BASES NETTES D'IMPOSITION

En K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 prévisionnel + 1.5%
Base nette TH	7 735	8 064	8 245	8 448	8 643	9 395	9 535
Base nette FB	9 218	9 681	9 867	10 213	10 503	10 744	10 905
Base nette FNB	180	165	169	175	173	174	176

La dotation de compensation versée par la Communauté des communes établie à 2 277 823 € en 2013 sera ajustée en 2014 afin de tenir compte du transfert de la compétence transport à Poher Communauté depuis le 1^{er} septembre 2013 (estimation 2 211 469 € en 2014) (somme en moins en 2013 sur 4 mois 33 177 € soit sur 12 mois – 99 531 €). Parallèlement les dépenses sont également ajustées au niveau des frais de personnel et de fonctionnement de ce service.

D'autre part, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera reconduit en 2014.

Ce nouveau mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cela se traduit par une répartition de droit commun du prélèvement ou du reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres ou par la possibilité d'utiliser une méthode dite « dérogatoire libre » qui permet à la Communauté de communes de répartir librement ce fonds sous réserve de délibération de la Communauté.

En 2013, Poher Communauté a pris en charge totalement le FPIC de Carhaix (2 176 €) en contrepartie du gel de la dotation de solidarité communautaire.

Les dépenses de fonctionnement

▪ L'évolution des frais de personnel

Les réalisations prévisionnelles du budget 2013 prévoit des dépenses de personnel estimées à 3 870 000 €, il sera proposé une augmentation de 2.5% par rapport à ce montant afin de tenir compte du glissement vieillesse technicité (GVT) : avancements d'échelons, avancements de grade, augmentation des cotisations patronales dans le cadre de la réforme des retraites, et une augmentation de 26 000 € sur 4 mois en 2014 liée à la réforme des rythmes scolaires qui génèrent des frais nouveaux obligatoires.

L'aide de la CAF aux collectivités pour l'application de cette réforme serait de 54 €/enfant/an soit 8 000 € pour 2014. Par ailleurs le fonds d'amorçage mis en place par l'Etat pour les communes mettant en place les 4.5 jours en septembre 2013, devrait être reconduit en 2014.

Compte tenu de ces éléments, le montant du chapitre 012 « Dépenses de personnel » est estimé à 3 992 750 €.

▪ L'évolution des autres dépenses

Le budget de fonctionnement pour l'année 2014 devra prendre en compte le coût de l'inflation des produits et services, l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que l'augmentation du taux de la TVA au 1^{er} janvier 2014. Ainsi, il est proposé de retenir une augmentation de 2.5% des charges à caractère général, par rapport aux réalisations prévisionnelles 2013.

Malgré la baisse prévisionnelle de la DGF et des dotations de compensation estimée à 100 000 €, la Ville tient à maintenir son soutien aux associations, par le versement des subventions.

Par ailleurs, la Ville s'était engagée à reverser 150 000 € au SIE Huelgoat/Carhaix en 2012 et 2013. Cette dépense n'a pu lieu d'être en 2014.

Les charges d'intérêt des emprunts devraient diminuer de 6.7% en 2014 et s'élèveront à 310 000 €, en intégrant les intérêts de l'emprunt de 980 000 € qui sera proposé en 2014.

Les recettes de fonctionnement

▪ Ressources fiscales

Les taux communaux des taxes directes locales étant maintenus au même niveau que 2013, la recette correspondante est estimée au même montant avec la revalorisation des bases locatives de 1.5%.

▪ Dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale

La DGF se décompose d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014 prévisionnel
Dotation forfaitaire	1 151 000 €	1 151 000 €	1 131 000 €	1 121 000 €	1 111 792 €	1 026 792 €
Dotation solidarité rurale	204 000 €	204 000 €	202 000 €	219 000 €	235 445 €	235 445 €
TOTAL	1 359 000 €	1 355 000 €	1 333 000 €	1 340 000 €	1 347 237 €	1 262 238 €
Evolution en %	+ 2.87%	- 0.29%	- 1.62%	+ 0.53%	+ 0.54%	- 6.73%

L'Etat ayant confirmé pour 2014 la baisse des dotations aux collectivités de 1.5 Md €, il sera proposé de diminuer la dotation forfaitaire de 85 000 € en 2014 et les compensations de l'Etat liées aux exonérations fiscales directes de 15 000 € soit une diminution de recettes de 100 000 €.

▪ Les autres recettes

Les produits courants, redevances et loyers sont estimés au même niveau qu'en 2013 soit 433 000 €.

Les dépenses d'investissement

En 2013, les réalisations prévisionnelles du programme de voirie devraient s'élever à 658 400 €. Pour 2014 il sera proposé une enveloppe globale en voirie et en aménagement urbain de 715 000 €.

Dans le souci de l'amélioration du cadre de vie des Carhaisiens, une enveloppe de 25 000 € sera prévue pour l'embellissement des quartiers, complétée par l'acquisition d'une balayeuse et d'un désherbeur thermique pour le nettoyage des voies publiques.

En complément de l'enveloppe de 26 000 € pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014, les écoles se verront attribuer une somme globale de 20 000 € dédiée à l'acquisition de mobilier et aux travaux.

Des travaux d'accessibilité, de rénovation et de performance énergétique des bâtiments communaux ainsi que le matériel seront prévus pour une somme de 70 000 €.

Les projets d'investissement envisagés sont les suivants :

	Dépenses
CADRE DE VIE – VOIRIE	715 000,00 €
Voirie	360 500,00 €
Aménagement rue Fontaine Lopic y compris Maîtrise d'œuvre	274 500,00 €
Indemnités consultation rénovation de la Grand'Rue	15 000,00 €
Embellissement des quartiers	25 000,00 €
Modernisation de l'éclairage public	10 000,00 €
Travaux voirie marché hebdomadaire	30 000,00 €
TRAVAUX divers	120 000,00 €
Travaux sur le parc de Kérampuilh	40 000,00 €
Rénovation de la locomotive MALLET	80 000,00 €
Maîtrise d'œuvre + Etudes	59 000,00 €
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	37 500,00 €
Numérisation des actes de naissance (sur 3 ans : 2013,2014, 2015)	8 500,00 €
Maîtrise d'œuvre stade Charles Pinson	10 000,00 €
Divers	3 000,00 €
Affaires scolaires	20 000,00 €
Travaux, mobilier, réfection des cours des écoles	20 000,00 €
Matériel services techniques	201 000,00 €
1 véhicule	15 000,00 €
Balayeuse	186 000,00 €
Désherbeur	
Sports	52 000,00 €
TRAVAUX et divers équipements	10 000,00 €
Plate forme Centre Equestre	42 000,00 €
Bâtiments communaux	70 000,00 €
Accessibilité + performance énergétique Mairie + mobilier + postes informatiques + matériel	70 000,00 €
Total	1 237 000,00 €

Les opérations pluriannuelles sont :

- La construction de locaux associatifs au stade Charles Pinson (des subventions seront demandées sur ce projet). Le coût de ce projet est estimé à 400 000 € HT environ, y compris la maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme ;

- Travaux de rénovation de la Grand'Rue réalisés en 3 tranches pour un montant total estimé à 802 000 € ;
- La révision générale du Plan Local d'Urbanisme : 75 000 € réalisés sur 2014 et 2015. Une subvention de l'Etat sera sollicitée ainsi qu'un fonds de concours de Poher communauté pour la partie qui concerne la création d'une nouvelle zone économique à la Métairie Neuve.

La dette au 31 décembre 2013

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette sera de 8 246 408 €. En 2014, le montant du remboursement de la dette devrait être de 1 331 000 € dont 1 049 000 € en capital et 282 000 € en intérêts (hors emprunt nouveau en 2014).

En prenant en compte l'ensemble des emprunts le taux moyen de la dette est aujourd'hui à 3.49% et est constituée à 68% par un endettement à taux fixe et 32% à taux variable.

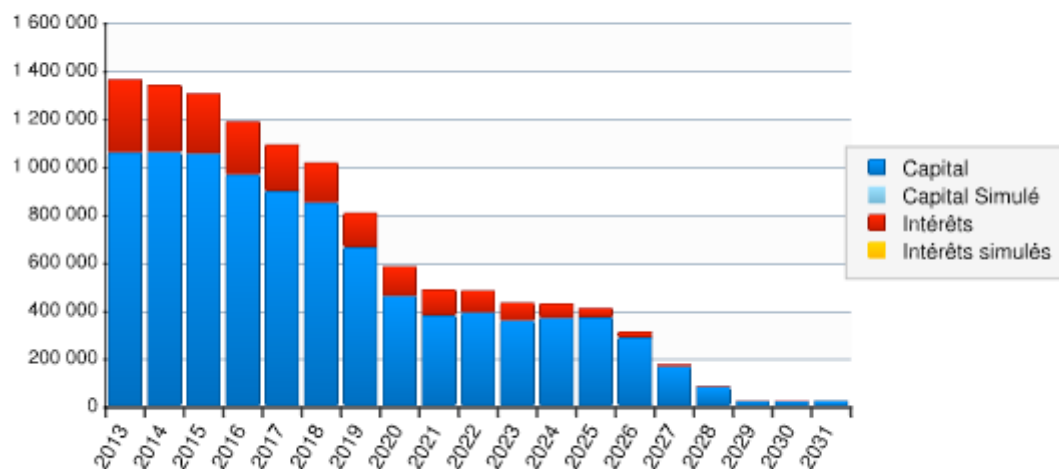
D'autre part, conformément à la charte Gissler (charte de bonne conduite) qui établit une échelle de cotations des emprunts en fonction des risques pris par la Collectivité en matière d'endettement et notamment le recours des collectivités aux emprunts structurés, l'ensemble des emprunts de la Ville sont classés 1A (taux fixe simple et taux variable simple) donc ne présentant aucun risque en matière de taux, engageant la Commune.

▪ Dette par prêteur

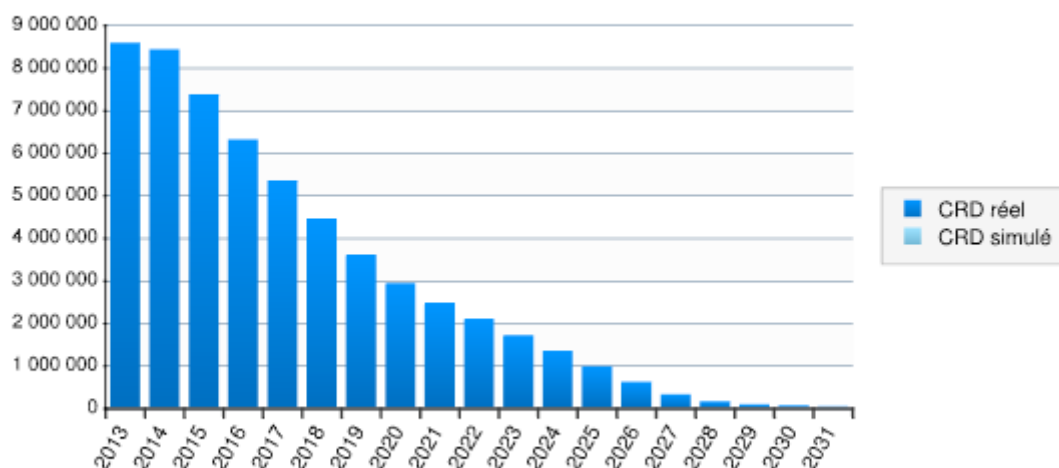
Organisme prêteur	Capital restant dû au 01/01/2014	Annuités 2014		
		Capital	Intérêts	TOTAL
Caisse des Dépôts et Consignations	100 578.25	19 086.21	3 469.95	22 556.16
Dexia Crédit Local	1 773 656.12	273 129.42	64 681.93	337 811.35
Crédit Agricole	2 424 988.14	273 450.32	96 358.04	369 808.36
Crédit Mutuel de Bretagne	1 719 075.48	97 871.06	35 967.12	133 838.18
Caisse d'Epargne	1 394 054.91	225 159.74	49 726.11	274 885.85
Arkéa Banque Institutionnels et Entreprises	825 992.96	159 224.35	31 563.56	190 787.91
Crédit Foncier de France	8 062.32	662.66	20.16	682.62
TOTAL	8 246 408.18	1 048 583.76	281 786.87	1 330 370.63

▪ L'extinction de la dette

Flux de remboursement



Evolution du CRD



Evolution de la capacité de désendettement de la Commune

Ratio	2009	2010	2011	2012
Encours de la dette au 31/12 (a)	9 615 934	8 614 000	8 516 033	8 397 513
CAF brute (b)	1 409 181	1 400 014	1 285 773	1 203 900
Capacité de désendettement en années (a/b)	6.82	6.15	6.62	6.97

Les recettes d'investissement

Afin de couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement pour 2014, les recettes prévisibles proposées sont les suivantes :

Fonds de compensation de la TVA	275 000 €
Taxes d'aménagement	30 000 €
Subvention d'investissement Subvention	48 000 €
désherbeur thermique	10 500 €

Subvention Etat révision du PLU	8 000 €
Remboursement avance Lot du Poher	56 000 €
Amortissements	490 000 €
Prélèvement provenant du fonctionnement	382 549 €

Un emprunt de 980 000 € pourra venir compléter ces recettes.

Dans ce contexte, le capital restant dû au 31 décembre 2014 serait par conséquent de 8 177 824 €.

Les budgets annexes

L'implantation de l'usine par Synutra, Sodiaal et Eurosérum (usine de poudre de lait infantile) nécessite des travaux sur la station d'épuration, le réseau d'eau potable et le réseau assainissement. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 3 500 000 € HT. La commune sera maître d'ouvrage, car propriétaire des ouvrages. Cependant, il s'agit de travaux réalisés dans le cadre de la compétence économique, c'est pourquoi la Ville de Carhaix a sollicité Poher Communauté pour une avance remboursable pour financer ces travaux.

Les marchés de travaux sont réalisés début 2014 et les travaux suivront en 2014.

Concernant le budget assainissement, la route de Moulin Hézec sera refaite, le montant des travaux est estimé à 33 500 €.

04 - TARIFS EAU et ASSAINISSEMENT – ANNEE 2014

Les services d'eau et d'assainissement font l'objet de contrats d'affermage avec la Société VEOLIA.

La facture d'eau et d'assainissement collectif comprend différents éléments : une part revenant au fermier Véolia, une part revenant à la commune et une part de redevances publiques destinées à l'Agence de l'Eau.

Que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement, les parts fermière et communale se décomposent en deux parties : une part ou prime fixe (l'abonnement) et une part proportionnelle au nombre de M³ consommés.

Il est proposé concernant la part communale pour l'année 2014, de réévaluer les tarifs appliqués sur le service eau et assainissement de 2% soit :

BUDGET EAU :

1) Abonnement	
Tarif semestriel applicable aux clients de toute nature	10.81 €
2) Part proportionnelle (< à 4 000 M ³ /an)	
Abonnés domestiques et consommations communales	0.337 €/ M ³
Abonnés industriels hors convention	
- De 1 à 20 000 M ³	0.652 €/ M ³
- De 20 001 M ³ à 50 000 M ³	0.604 €/ M ³
- De 50 001 M ³ à 200 000 M ³	0.516 €/ M ³
- 200 001 M ³ et plus	0.470 €/M ³
Abonnés industriels sous convention	
- De 1 à 200 000 M ³	0.314 €/ M ³
- De 200 001 M ³ à 220 000 M ³	0.292 €/ M ³
- De 220 001 M ³ et au-delà	0.122 €/ M ³

BUDGET ASSAINISSEMENT :

1) Abonnement	
Tarif semestriel applicable aux clients suivants :	
Abonnés domestiques	25.17 €
Industriels hors convention	23.34 €
Industriels sous convention	Néant
2) Part proportionnelle	
Abonnés domestiques	0.534 €/ M ³
Industriels hors convention	0.542 €/M ³
Industriels sous convention (hors Entremont Alliance)	
Tarifs dégressifs par application d'un coefficient :	
- De 1 à 6 000 M ³ : coefficient 1 soit	0.540 €/ M ³
- De 6 001 M ³ à 12 000 M ³ : coefficient 0.8 soit	0.432 €/ M ³
- De 12 001 M ³ à 24 000 M ³ : coefficient 0.6 soit	0.324 €/ M ³
- De 24 001 M ³ à 50 000 M ³ : coefficient 0.5 soit	0.270 €/M ³
- De 50 001 M ³ à 75 000 M ³ : coefficient 0.35 soit	0.189 €/M ³
- De 75 001 M ³ à 100 000 M ³ : coefficient 0.30 soit	0.161 €/M ³
- De 100 001 M ³ à 999 999 M ³ : coefficient 0.25 soit	0.133 €/M ³

Le dossier a été présenté en Commission des Finances réunie le 8 octobre 2013.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions de tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

05 - AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU)

Le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel a pour principale mission de réaliser l'affiliation notamment des personnes morales et d'effectuer le traitement des Chèques Emploi Service Universel en vue de leur paiement aux affiliés.

Ainsi, la Commune souhaite offrir aux usagers de la garderie périscolaire cette possibilité et permettre ainsi le paiement de ce service.

Il est proposé d'adhérer au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel pour la garderie périscolaire accueillant les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire aux heures précédant ou suivant les heures de classe.

Parallèlement il est proposé d'accepter le paiement de la garderie périscolaire par les chèques emploi service universel et d'autoriser Mr le Maire à signer le dossier d'affiliation avec le CRCESU.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'impact financier pour la Commune hormis des frais de remboursement calculés en fonction du montant des titres CESU et des délais de remboursement.

Le dossier a été présenté en Commission des Finances réunie le 8 octobre 2013.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

06 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU FINISTERE CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil général peut apporter son soutien en matière de lecture publique aux communes de moins de 10 000 habitants par le conseil, l'équipement, le prêt de collections, la formation et l'action culturelle.

Ainsi, le Conseil général peut assurer un prêt de collections de livres, de CD, de DVD à la bibliothèque de Carhaix. Il peut également prêter des expositions temporaires, des modules d'animation ou aider à la conception d'outils de communication. Par ailleurs, les documents peuvent être acheminés par une navette gratuite.

Ce soutien est conditionné à des obligations que la bibliothèque municipale de Carhaix remplit aujourd'hui, aussi bien en matière financière qu'en matière de plage horaires d'ouverture.

Ainsi, le budget consacré par la Ville de Carhaix à l'acquisition de documents pour la bibliothèque municipale est supérieur à la moyenne nationale : il s'élève à Carhaix à 4.10 € / habitant contre 2.50 € / habitant pour la moyenne nationale.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec le conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

07 - POHER COMMUNAUTE – RAPPORT D'ACTIVITES 2012 – INFORMATION

L'article L 5211 – 39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule notamment que « le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal ».

Le rapport d'activités de Poher Communauté pour l'année 2012 est présenté aux membres du conseil municipal.

08 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de chaque collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Un agent chargé de la gestion administrative et de l'accueil des usagers des services techniques municipaux fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2014.

Afin de développer l'expertise en matière de commande publique, dans un contexte où la réglementation évolue, la municipalité souhaite recruter un rédacteur pour remplacer cet agent. Outre l'assistance administrative aux responsables des services techniques, cet agent suivra donc certains dossiers du service des affaires générales.

Par ailleurs, afin d'assurer une transition entre l'agent faisant valoir ses droits à la retraite et l'agent recruté, il est proposé de créer ce poste à compter du 9 décembre 2013. Le poste d'adjoint administratif sera supprimé en fin d'année.

Sous réserve de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire début décembre,

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs à compter du 9 décembre 2013 comme suit :

- **Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la présente modification du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

09 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La loi du 31 décembre 1991 a donné obligation aux employeurs d'évaluer les risques professionnels dans chaque unité de travail, et d'engager les actions préventives pour remédier à ces risques.

Par ailleurs, un décret du 5 novembre 2011 a consacré le Document Unique afin de répertorier tous les éléments dans un seul document, dans un souci de cohérence, de commodité et de traçabilité.

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. A ce titre le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce, notamment, à la mise en place d'une démarche de prévention.

Il est proposé d'engager cette démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques. Il est proposé de faire appel à un prestataire pour réaliser ce document.

Il est proposé de lancer cette démarche dont le coût est évalué à 17 800 € TTC. La subvention mobilisable auprès du FNP s'élève à 14 080 €. Le coût restant à la Ville de Carhaix s'élèverait donc à 3 720 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels
- D'autoriser Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

10 - DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE PLEVIN, TREFFRIN ET TROGAN A POHER COMMUNAUTE

La réflexion engagée dans le cadre de la redéfinition des schémas départementaux de coopération intercommunale a conduit les différents EPCI et leurs communes adhérentes à s'interroger sur la pertinence de leur périmètre, notamment au regard des bassins de vie ainsi que le prévoit l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010.

Au regard des habitudes de déplacement et de consommation de leurs habitants, plutôt tournées vers Carhaix du fait de leur proximité géographique avec cette dernière, les élus des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan, aujourd'hui adhérentes à la CCKB (Communauté de communes du Kreizh Breizh) ont émis le souhait, à travers les avis prononcés sur le projet de SDCI, d'adhérer à Poher communauté avec laquelle, de toute évidence, elles forment un même bassin de vie.

Quant au conseil communautaire de Poher communauté, dans sa délibération du 30 juin 2011 relative à l'avis sur le SDCI du Finistère, il a indiqué que « *Poher communauté soutient dans leurs démarches les communes qui formeraient le vœu d'intégrer Poher communauté et demande que soit étudiée avec la plus grande considération, à la fois par la CDCI du Finistère et celle des Côtes d'Armor, l'hypothèse d'une extension de Poher communauté aux communes du canton de Maël Carhaix qui en exprimeraient la volonté* ».

Ni le SDCI du Finistère ni celui des Côtes d'Armor n'ayant pris en considération la volonté des communes et celle de Poher communauté, les communes de Plévin, Treffrin et Tréogan ont formellement demandé leur adhésion à Poher communauté au titre de la procédure dérogatoire prévue à l'article L5214-26 du CGCT.

Ces adhésions ont été acceptées par délibération du conseil de Poher communauté les 22 septembre 2011, 15 décembre 2011 et 14 février 2013.

La CDCI des Côtes d'Armor, réunie en formation restreinte le 16 septembre dernier a émis un avis favorable au retrait des 3 communes de la CCKB. Le préfet des Côtes d'Armor doit désormais formaliser sa décision par arrêté fondée sur l'avis de la CDCI.

La CDCI du Finistère doit également se réunir pour émettre un avis sur l'extension de périmètre de Poher communauté par l'adhésion des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan.

A ce stade de la procédure d'intégration des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan, Il est proposé aux conseils municipaux des communes adhérentes à Poher communauté, de se prononcer sur l'adhésion des trois communes sus-mentionnées et sur l'extension du périmètre communautaire consécutive à ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.